

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2012

L'an deux mille douze et le quinze décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ aménagement de la forêt communale 2011/2030.

Modifie la délibération DE 2011-34 du 10/11/2011 visée en S/Préfecture le 24/11/2011.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la loi des finances pour 2012 a institué une contribution annuelle de 2 € par ha de terrains relevant du régime forestier et dotés d'un document de gestion au sens de l'article L.42 du code forestier, en l'occurrence le plan d'aménagement de la forêt communale 2011-2030 qui a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération du 10/11/2011 et dont la superficie des terrains relevant du régime forestier s'élève à 1674.09 ha.

Elle propose la distraction de l'assiette retenue par l'ONF les unités de gestions suivantes :

- pastoralisme sans travaux ni coupes pour une surface de 468.86 ha
- ilots de sénescence pour une surface de 24.46 ha
- évolution naturelle, zones boisées pour une surface de 589.50 ha
- évolution naturelle, zones non boisées pour une surface de 179.09 ha.

En conséquence, l'assiette de la redevance annuelle due par la commune à l'ONF comprendrait seulement 412.18 ha (et non 1674.09 ha comme indiqué dans le plan d'aménagement de la forêt communale), car seule cette superficie représente un intérêt et des enjeux pour le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande aux services de l'ONF la rectification de l'assiette retenue initialement dans le plan d'aménagement de la forêt communale 2011-2030. La superficie à retenir est de 412.18 ha.

2/ modifications statutaires du SIE Annot/Entrevaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires du SIE Annot/Entrevaux qui est transformé en Syndicat Intercommunal d'Energie et de Réseaux de Télécommunications à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre 2013.

3/ Fonds de Solidarité Locale – projet 2013.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention à la Région, dans le cadre du FSL 2013, afin de réaliser l'aménagement de l'accès au cimetière. Montant HT des travaux 20 500 €. Montant de la subvention demandée: 15 000 € (80% plafonnée à 15 000 €). Autofinancement de la Commune 5 500 €.

4/ contrat de maintenance du logiciel ITRON.

Suite à la pose de compteurs d'eau potable chez les particuliers, la Commune s'est dotée du matériel de relève nécessaire (terminal portable et logiciel) auprès de la société ITRON. Il est donc nécessaire de signer un contrat de maintenance de logiciel pour une durée de un an renouvelable.

Approuvé à l'unanimité.

5/ remboursement de frais – Congrès des Maires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des frais (frais de voyage et d'hébergement) engagés dans le cadre du Congrès des Maires à Mme Pons Bertaina et à Mr Gonzalez Jean José, au vu des factures.

6/ Délibération modificative n° 2 – budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

En recette au 7325 : + 1313 €

En dépense au 73925 : + 1313 €

7/ délibération modificative n° 3 – budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

En dépense au 61522 : + 2500 €

En dépense au 6450 : - 2500 €.

8/ questions diverses.

Coupe de bois 2013 : le Conseil Municipal décide de proposer en vente de gré à gré les parcelles 15 et 18. Les offres reçues seront validées par les organes exécutifs de la Commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 25.
